

Code Fiche Répertoire National	Correspondance RIME	Correspondance UCANSS
OBS-30-A	FPECTL01	0201
SAN-40-A	FPECTL04	0202
	FPEEDU05	0503
	FPESCS03	0701

Coordonnateur régional d'hémovigilance (H/F)

Poste : Création Remplacement

Structure	Agence régionale de santé – Ile de France
Direction de rattachement	Direction de la Qualité et de la Sécurité et de la Protection des Populations
Localisation géographique	Siège : 35 rue de la Gare 75019 Paris

Contexte et enjeux de la fonction

Créée en avril 2010, l'Agence régionale de santé (ARS) d'Ile de France a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région, en coordination avec les partenaires et en tenant compte des spécificités de ses territoires. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins et à l'accompagnement médico-social. Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels et des usagers. Ses actions visent à améliorer la santé de la population et à rendre le système de santé plus efficace.

Selon le décret n°2010-344 du 31 mars 2010, le coordonnateur régional d'hémovigilance est placé auprès du directeur général de l'ARS. Il exerce ses missions spécifiques définies par les articles R 1221-32 à 35 du Code de la Santé Publique. Ce médecin est chargé de veiller à l'application du dispositif d'hémovigilance et de sécurité transfusionnelle et à l'animation du réseau d'hémovigilance sur la région. Il travaille en lien avec les autres directions métiers de l'ARS et peut avoir recours aux compétences techniques des délégations territoriales. Il participe aux activités du département de coordination des vigilances et appui

Objectifs du poste :

- animer le réseau d'hémovigilance sur la région ;
- assurer le suivi de la sécurité transfusionnelle sur la région ;
- participer aux activités de la cellule de coordination des vigilances en s'impliquant dans les démarches de développement d'un réseau régional.

Missions principales

Missions principales

- assurer l'analyse, les investigations et la gestion des signaux et alertes sanitaires de l'hémovigilance :
 - contrôler la qualité, l'exhaustivité et le suivi des déclarations des effets indésirables et incidents de la chaîne transfusionnelle (du donneur au receveur) ;
 - suivre la traçabilité des produits sanguins labiles en lien avec l'EFS et le CTSA ;
 - mettre en place des enquêtes et des études demandées par l'ANSM ou l'ARS ;
 - saisir les directeurs généraux de l'ARS et de l'ANSM devant toute

difficulté susceptible de compromettre la sécurité transfusionnelle.

- animer et participer à des actions de formation des acteurs de la transfusion sanguine ;
- intervenir en tant qu'expert technique en hémovigilance et sécurité transfusionnelle :
 - instruire et aviser les dossiers d'autorisation des dépôts de sang ;
 - appuyer les délégations territoriales ou les directions métiers dans la gestion / expertise des dossiers ;
 - participer aux missions d'inspection / contrôle ;
 - participer à l'élaboration du schéma d'organisation de la transfusion sanguine (SOTS) en articulation avec le schéma régional d'organisation des soins (SROS) et le plan régional de santé (PRS) ;
- initier et participer à l'élaboration de projets régionaux de « démarche qualité » en transfusion sanguine en collaboration avec les partenaires locaux ou régionaux.
- participer au pilotage du projet régional de l'informatisation de la transfusion et au déploiement des systèmes d'information ;
- signaler à la cellule régionale de veille, d'alerte et de gestion sanitaire les incidents et effets indésirables graves en hémovigilance pouvant compromettre la sécurité sanitaire ;
- élaborer le bilan d'activité annuel de l'hémovigilance régional avec restitution en journée régionale des indicateurs pertinents.

Autre missions :

- participer à la gestion des événements indésirables graves déclarés en région ;
- participer aux réunions internes au département de coordination des vigilances et appui ;
- participer, en tant que de besoin, à la préparation des points de suivi des alertes.

Interfaces professionnelles

- Relations internes : collaboration avec toutes les directions de l'agence et avec les délégations territoriales de l'ARS Ile de France.
- Relations externes : collaboration avec les établissements de santé et les professionnels de santé, avec l'EFS, l'ANSM

Profil recherché

Catégorie A de la fonction publique ou équivalent UCANSS

Article R1221-35 du CSP : le coordonnateur régional d'hémovigilance est un médecin praticien hospitalier ou possédant des qualifications équivalentes, doté d'une bonne expérience en matière de transfusion sanguine, d'hémovigilance et si possible de gestion des risques associés aux soins. Il est nommé pour une durée de trois ans renouvelable par décision du directeur général de l'agence régionale de santé prise après avis de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Conditions particulières

- Poste soumis à déclaration publique d'intérêts (DPI) : oui

Compétences	
Savoir	<ul style="list-style-type: none"> ▪ connaissance des acteurs clés de l'hémovigilance et des vigilances tant régionales que nationales ; ▪ connaissance de l'environnement institutionnel et des acteurs de santé ; ▪ connaissance de la réglementation en matière de sécurité transfusionnelle ;
Savoir-faire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ coordination et animation de réseaux d'acteurs ; ▪ expérience en management et gestion d'équipes ; ▪ animation de réunions complexes faisant intervenir des acteurs de différentes structures ;
Savoir-être	<ul style="list-style-type: none"> ▪ sens de la communication et du dialogue, notamment en situation de crise ; ▪ respect des procédures, des échéances et du reporting ; ▪ techniques de la médiation et de la négociation.
Contacts :	ars-idf-conseiller-rh-recrutement@ars.sante.fr Conseiller RH
Echéance	Poste à pourvoir dès que possible